

Jachères mellifères en zones semencières

Le mélange Pollifauniflor est né

Elise Morel

Ces dernières années, la réglementation a fortement évolué en faveur des mesures agro-environnementales. L'exigence, à ce jour, de mettre en place des surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur l'équivalent de 5% de la surface agricole utile (SAU) d'une exploitation, fait se multiplier différents aménagements, dont des jachères mellifères.

Les jachères mellifères se sont multipliées en Beauce, à proximité des zones de production de semences potagères. Notons qu'elles peuvent être subventionnées par les fédérations départementales des chasseurs, car elles présentent aussi un intérêt pour la petite faune (refuge et alimentation).

Jusqu'à récemment, les couverts implantés en Beauce étaient composés essentiellement de phacélie et de mélilot officinal. Or, ces deux plantes extrêmement mellifères



Elise Morel / FNAMS

1

La bourrache est une plante visitée par les abeilles domestiques mais aussi par les abeilles sauvages solitaires.

attirent fortement les abeilles domestiques. En 2012, des conflits de voisinage entre apiculteurs, agriculteurs, chasseurs et multiplicateurs de semences de carotte se sont développés: les abeilles domestiques apportées au moment de la floraison des carottes porte-graine quittaient la parcelle pour aller butiner les jachères mellifères toutes proches! A l'époque, malgré l'existence d'arrêtés préfectoraux de protection des zones en production de semences, les multiplicateurs de la région ont préféré l'apaisement. Ils ont souhaité qu'une étude soit mise en place, en partenariat avec les différents acteurs du territoire, dans le but de concevoir un mélange compatible avec la production de semences.

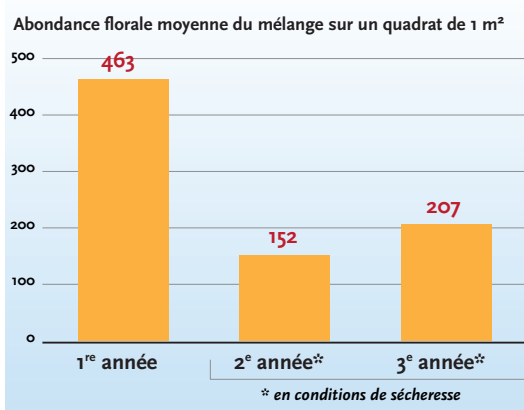
Le temps leur a donné raison. Aujourd'hui, ces arrêtés préfectoraux n'existent plus, et aucune solution réglementaire de broyage ou d'écimage des aménagements « problématiques » n'est possible.

Première étape : identifier un mélange

Le projet a démarré fin 2015 grâce au soutien financier de la région Centre-Val de Loire, par l'intermédiaire du CAP filière semences et, pour les actions réalisées par la FNAMS, d'un cofinancement de l'interprofession. Il met en relation plusieurs partenaires (encadré 1), L'expérimentation a commencé en 2016 et elle se terminera en 2021. La première année a permis de tester différents mélanges en micro-parcelles de 150 m² afin d'identifier une composition qui serait ensuite étudiée en grandes parcelles, à proximité de carottes porte-graine.

Six mélanges ont été implantés en avril 2016. L'objectif a été de partir du mélange couramment implanté en Beauce et de modifier sa composition pour obtenir cinq autres mélanges en retirant les deux plantes « problématiques » que sont la phacélie et le mélilot.

Figure 1 - Floraison du mélange pendant trois ans (Source FNAMS)



1 LES PARTENAIRES DU PROJET

La FNAMS, Hommes et Territoires, la Fédération régionale des chasseurs (FRC), la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire, les chambres départementales du Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Eure-et-Loir, l'établissement semencier JOUFFRAY-DRILLAUD, l'Office français de la biodiversité (ex Office national de la chasse et de la faune sauvage), l'ADAPIC (association de développement apicole).

2 HISTORIQUE DE L'ÉTUDE

■ 2017

Deux sites en Eure-et-Loir (Cormainville¹, Boisville Saint Père) et un site dans le Loiret (Villampuy).

Mélange

Achillée millefeuille 1%, Bourrache officinale 2%, Grande marguerite 2%, luzerne 10%, Mauve sylvestre 1%, Sainfoin cultivé 20%, Sarrasin 29%, Souci cultivé 5%, Trèfle blanc 10%, Trèfle incarnat 20%.

■ 2019 - 2020

Nouveaux sites – nouveau type de sol, nouvelle configuration et nouveau mélange. Deux sites dans le Loiret (Epieds-en-Beauce, Tavers) et un site dans l'Eure-et-Loir (Villampuy)

Mélange

Achillée millefeuille 1%, Anthémis des teinturiers² 2%, Bourrache officinale 2%, luzerne 10%, Mauve sylvestre 1%, Sainfoin cultivé 20%, Sarrasin 29%, Souci cultivé 5%, Trèfle blanc 10%, Trèfle incarnat 20%.

■ 2021

Poursuite des suivis à Epieds-en-Beauce et Villampuy, implantation de nouveaux sites de démonstration et notamment sur les stations Fnams à Ouzouer-le-Marché (41) et à Bourges (18).

Suite aux observations de 2020, la composition du mélange a été revue pour les sites implantés en 2021 et le mélange Pollifauniflor y sera semé en avril.

Mélange Pollifauniflor

Achillée millefeuille 1%, Bourrache officinale 2%, grande marguerite 2%, luzerne 10%, Mauve sylvestre 1%, Sainfoin cultivé 20%, Sarrasin 29%, Souci cultivé 5%, Trèfle blanc 10%, Trèfle incarnat 20%.

• **Des panneaux** ont été élaborés et implantés sur certains sites afin de promouvoir le mélange auprès des agriculteurs et d'informer le public de ces actions en faveur de la biodiversité (**photo 3**).

• **Une plaquette** a été éditée, elle est disponible sur demande et sur le site de la FNAMS. Elle a été distribuée auprès des acteurs du monde agricole comme les chambres d'agriculture, les coopératives et négoce, les fédérations départementales des chasseurs.



3

¹ Cormainville a été maintenu et suivi jusqu'en 2020

² Pour être éligible en SIE, le mélange doit être composé de cinq espèces mellifères au minimum au sein de la liste nationale. L'anthémis des teinturiers n'en fait pas partie à ce jour. Ainsi, ce mélange n'est donc pas éligible. Une démarche auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour ajouter cette espèce à la liste nationale a été engagée. En attendant, le mélange proposé par les fédérations des chasseurs sera le mélange Pollifauniflor à base de grande marguerite, à la place de l'anthémis des teinturiers.



2

Le mélange a été implanté sous forme d'une bande jouxtant une culture de carotte porte-graine. Aucun impact sur la pollinisation de la carotte n'a été observé.

La conception du mélange

À l'issue de cette première année d'expérimentation, un mélange composé de dix espèces a été conçu (**encadré 2**). Ces espèces ont été choisies pour répondre aux objectifs fixés au départ, c'est à dire :

1. d'apporter de la ressource à l'ensemble des insectes pollinisateurs et en particulier sauvages (**photo 1**); la diversité de ces insectes (abeilles sauvages, syrphes, bourdons...) nécessite d'introduire dans la composition des plantes diversifiées en matière de formes de fleur et de ressources disponibles (nectar et pollen);
2. d'apporter de la ressource tout au long de l'année, avec une succession de floraison diversifiée: les dix plantes entrant dans la composition du mélange ont des cycles culturels différents (annuel, bisannuel et vivace) pour permettre une longue floraison sur une durée d'au moins trois ans (**Figure 1**);

3. de constituer un refuge et d'apporter de la ressource à la faune sauvage, en fournissant un couvert adapté: végétalisé et pénétrable.

Le mélange à l'épreuve du terrain

Dès 2017, le mélange conçu par les partenaires a été implanté en avril sur trois parcelles par des agriculteurs multiplicateurs volontaires. Les jachères ont été positionnées le plus près possible des cultures de carottes porte-graine avec une vision sur deux ans (**photo 2**). En effet, le mélange devait être étudié pendant plusieurs années, afin de vérifier sa compatibilité avec la pollinisation de la carotte porte-graine, et plus précisément de vérifier son attractivité vis-à-vis des abeilles domestiques.

Plusieurs suivis ont été réalisés par les partenaires. Notamment, ont été étudiés :

- le recouvrement du mélange sur plusieurs années et son salissement par les adventices,
- la floraison en tant qu'abondance florale et durée de floraison,
- la fréquentation du couvert par l'ensemble des insectes pollinisateurs et la faune sauvage,
- l'impact de la jachère mellifère sur la pollinisation de la carotte porte-graine, en dénombrant les insectes

sur les ombelles de carotte et en analysant les pollens ramenés à la ruche par les abeilles domestiques.

Les résultats sont encourageants

La jachère va être globalement en fleurs de mai à octobre. Les conditions climatiques de ces dernières années n'ont pas aidé à l'implantation et à la floraison (durée) du couvert, notamment dans les parcelles où le sol est peu profond et très drainant.

Cependant, dès les premières années d'expérimentation, le mélange mis au point a répondu de manière satisfaisante aux objectifs et notamment à celui de ne pas être « hyper attractif » vis-à-vis des abeilles domestiques, tout en étant favorable aux insectes pollinisateurs sauvages (Figure 2) et à la petite faune.

L'étude a permis également de montrer les points-clés pour limiter le salissement de la jachère et garantir son maintien durant plusieurs années :

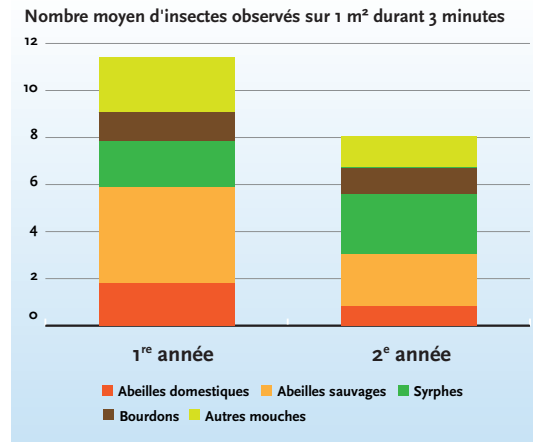
- l'historique de la parcelle (éviter les précédents friche, zone non cultivée, parcelle sale),
- une bonne préparation du sol avec la réalisation de plusieurs faux-semis,
- une bonne implantation du couvert (photo 2).

Et maintenant, quelle suite ?

Au vu des résultats et notamment ceux de 2020 (dominance de l'anthémis dans le couvert en 2^e année et problème réglementaire pour cette espèce – encadré 2), la composition du mélange a de nouveau évolué. La grande marguerite est réintégrée. Le mélange a été baptisé Pollifauniflor, afin de le distinguer des autres couverts mellifères proposés sur le marché. Pollifauniflor est déjà commercialisé aujourd'hui, notamment par l'établissement semencier partenaire.

Sa composition n'étant pas confidentielle, tout « faiseur de mélange » ou distributeur peut le vendre sur demande. Les fédéra-

Figure 2 - Fréquentation du mélange par les insectes pollinisateurs à Epieds-en-Beauce (45). (Source FNAMS)



tions départementales des chasseurs de la région Centre-Val de Loire vont proposer le mélange Pollifauniflor auprès de leurs adhérents. Son coût reste élevé : entre 150 et 250 euros/ha pour une dose de 20 kg/ha (prix variable selon les opérateurs), mais il doit cependant être lissé sur plusieurs années, le couvert devant rester en place au moins trois ans. ■



3

Mélange implanté en bande de culture. En 1^{re} année, c'est le sarrasin qui domine. En 2^e année, ce sont les vivaces et les bisannuelles qui assureront la floraison du couvert.